



Monsieur Mathieu GIRARD  
366 rue Maréchal Leclerc  
97400 Saint-Denis

Affaire suivie par : M. LAM-YAM  
Service NPNRU  
0262 58 88 64

V. Ref : S22.00269/MG/MG/IRA

N. Ref : 25007236/SA/2025/MLY

**Objet : NPNRU Centre-Ville de Saint-André - Centre Commercial – Lot 313**

Maître,

J'accuse bonne réception de votre courrier daté du 10 octobre 2025 dans lequel vous me confirmez l'accord de votre client, M. Richard CHANE TO, pour la cession au profit de la Commune de Saint-André de son immeuble (Lot 313 du centre commercial) et de son fonds de commerce aux conditions suivantes :

- Vente de l'immeuble « libre d'occupation » au prix net vendeur de 276 000 €
- Cession, et/ou arrêt d'activité, de son fonds de commerce pour un prix net vendeur de 149.516 € (savoir une indemnité principale de 100.556 €, une indemnité remplacement de 10.056 €, trouble commercial de 14.008 €, indemnité de déménagement de 3.000 €, indemnité de licenciement de 21.896 € à actualiser à date de la cession et sur justificatif du paiement des indemnités de licenciement), hors licence IV et stocks conservés par M. CHANE TO.

Je vous confirme en retour mon avis favorable sur ces conditions et vous informe que cette affaire sera soumise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal prévu au mois de décembre 2025.

Concernant le paiement du prix de vente de l'immeuble, je vous informe que conformément aux règles comptables de la collectivité, le mandatement et le paiement effectif par le comptable public interviendront après la signature de l'acte et le dépôt par le notaire de la demande de versement des fonds sur la plateforme dématérialisée Chorus.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Signé électroniquement par : Jean-Marc PEQUIN  
Date de signature : 24/10/2025  
Qualité : 1er Adjoint